



Réforme de la politique commune de la pêche : des propositions qui vont à l'encontre des intérêts de la filière pêche

Avec 1 200 km de côtes, plus du quart de la pêche fraîche française, 4 des 6 premiers ports de pêches nationaux et un important pôle de recherche halieutique, le Finistère est le premier département de pêche en France. En 2010, la filière finistérienne de la pêche représente 676 navires, 2427 pêcheurs et 52 800 tonnes de poissons débarquées.

Dans ce contexte, le projet de réforme de la politique commune de la pêche proposé par la Commission européenne le 13 juillet dernier était très attendu par les élus du Conseil général au vu des enjeux territoriaux, économiques et sociaux particulièrement importants que revêt la filière pêche dans notre département.

Dans sa forme actuelle, le projet de la Commission ne tient pas compte des préconisations et mesures avancées par le Conseil général du Finistère dans sa contribution en vue de la réforme de la politique commune de la pêche adoptée à l'unanimité le 10 décembre 2009. Dans sa contribution, le Conseil général avait, à juste titre, réaffirmé l'importance d'une régulation publique des quotas de pêche sans laisser le marché se charger seul de celle-ci au travers de quotas individuels transférables entre entreprises de pêche.

Or, les propositions qui sont faites par la Commission européenne, ne sont pas à la hauteur des attentes des professionnels de la pêche et des élus locaux. Le Conseil général du Finistère déplore fortement la proposition d'instituer des concessions de pêche transférables qui équivalent à une privatisation de la ressource halieutique.

Cette proposition va donc à l'encontre d'une réforme ambitieuse et ne répond, d'aucune manière que ce soit, aux attentes des professionnels de la pêche pour plusieurs raisons :

- * elle risque de faire disparaître tout un pan de la pêche artisanale finistérienne qui représente 80% des apports dans les ports finistériens ;
- * elle ouvre la voie à la privatisation de la ressource halieutique qui est un bien collectif et inaliénable de l'humanité ;
- * elle favorise la spéculation et la marchandisation de la pêche qui joue un rôle important dans le tissu économique et dans l'identité culturelle du Finistère ;
- * elle omet d'aborder la pêche sous l'angle du développement durable, fondé sur l'intégration du développement économique, social et environnemental, condition indispensable à la pérennité de la filière pêche dans son ensemble.

Le projet de réforme de la Commission européenne manque de plus cruellement de vision à long terme tant pour l'avenir de la flotte que pour la compétitivité de la filière pêche.

Le Conseil général du Finistère est favorable au renouvellement et à la modernisation de la flotte de manière à développer des pratiques de pêche plus durables et plus responsables. Le « zéro rejet » ne résoudra pas à lui tout seul la question de la préservation de la ressource. Il faut prôner l'utilisation de filets adaptés aux différents types de pêche, améliorer les conditions de vie, de travail et de sécurité à bord des bateaux, pour plus d'attractivité et de compétitivité. Le Conseil général du Finistère est attaché au maintien d'un financement européen en faveur de la modernisation et de la construction de navires, notamment pour réduire la consommation d'énergie, promouvoir des méthodes de pêche plus sélectives et améliorer la sécurité à bord en tenant compte de la diversité des flottilles, et soutenir les jeunes pêcheurs.

Le Conseil général du Finistère est par ailleurs favorable à une vision intégrée de la mer et du littoral qui passe par une politique de soutien accru au développement de la filière aquacole, ce qui fait visiblement défaut dans la proposition de la Commission.

Le Conseil général du Finistère souhaite enfin que l'enveloppe financière du futur instrument financier de la politique commune de la pêche soit au moins maintenue au niveau de la période 2007-2013 et contribue au renforcement des organisations de producteurs, à l'amélioration de la commercialisation et de la valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, aux travaux de modernisation des infrastructures portuaires.

Le Conseil général du Finistère entend se mobiliser activement dès aujourd'hui auprès des députés européens, des instances européennes et nationales, pour préserver cet atout qui fait la richesse de son territoire et sera amené au cours des prochaines semaines à faire valoir aux côtés de la Région Bretagne ses propositions alternatives au projet de règlement PCP.

Michael QUERNEZ,
Vice-président du Conseil général du Finistère
Président de la Commission Insertion et Economie